

Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2016

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité. Ce rapport présente également les paramètres qui guideront le conseil dans l'établissement du budget de l'année 2017.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2016

En 2016, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (*Centre Raoul-Dandurand*, bibliothèque *La Ressource*, loisirs, journal local, site internet, école de musique, etc.) ;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et *pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité* ;
- Phase finale de la mise aux normes de l'extérieur et de l'intérieur de la mairie ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux: Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMOT, MENVIQ et MTQ ;
- Une révision de la réglementation d'urbanisme avec le souci d'équité ;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site internet municipal (<http://ste-petronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal *Le Beaulieu* ;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur **Éric Bussière** est responsable du déneigement et représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Ile.

La responsabilité des loisirs, de la piste de ski de fond et des activités communautaires, revient à madame **Mireille Morency**.

Monsieur **Yves-André Beaulé** est le responsable de la bibliothèque municipale, du renouvellement du plan de mesures d'urgence, de la politique des familles et des aînés et de la fête des bénévoles.

Le conseiller, **Enrico Desjardins**, est responsable des infrastructures et des communications. Son expertise est sollicitée pour la rédaction des appels d'offres de la municipalité.

Madame **Lison Bethiaume** s'occupe du journal le Beaulieu, du comité d'embellissement, de PluMobile, du portail électronique et du Programme de gestion des matières résiduelles - PGMR.

Le **Comité consultatif de l'urbanisme (CCU)**, sous la responsabilité de madame **Lyne Gosselin**, observe un travail assidu et exerce une grande vigilance dans l'application de la réglementation d'urbanisme, tout en faisant preuve de beaucoup de diligence. Elle sera encore une fois sollicitée en 2016 pour l'harmonisation de notre réglementation au Schéma d'Aménagement. Madame Gosselin s'occupe également du boisé et du sentier pédestre.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. **Je les remercie de tout cœur, car ils font de notre village un endroit unique et recherché.**

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur **Jean-François Labbé**, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur, monsieur **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et monsieur **David Cauchon** à titre d'employé occasionnel.

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS EN 2016*

HAROLD NOËL	MAIRE	
	- Rémunération	8 892 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	4 446 \$
	Membre du Conseil des maires de la MRC	
	- Rémunération	5 900 \$
ÉRIC BUSSIÈRE	CONSEILLER	
	- Rémunération	4 098 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 049 \$
MIREILLE MORENCY	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	4 278 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 139 \$
YVES-ANDRÉ BEAULÉ	CONSEILLER	
	- Rémunération	4 278 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 139 \$
ENRICO DESJARDINS	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	3 738 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 869 \$
LISON BERTHIAUME	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	3 558 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 779 \$
LYNE GOSSELIN	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	3 558 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 779 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 558 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2016.

Une situation financière saine

En 2016, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 782 592 \$ et nous anticipons terminer l'année en équilibre budgétaire.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les charges qui ont avantage à être partagées*.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 192 013 010 \$ en 2016 passera à 202 222 670 \$ en 2017.

Pour 2017, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que de celles qui sont hors de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, CLD, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.).

En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2017 devrait demeurer autour de 1 700 000\$. Il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Les éléments marquants de la prochaine année seront l'avancement du projet d'assainissement des eaux usées, le remplacement de certains ponceaux, ainsi que l'harmonisation des règlements d'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fera partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. **L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.**

Harold Noël, agr.

Maire de Sainte-Pétronille